

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 décembre 2018 s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, GALDIN Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, HOSPITAL Michel, BRETAGNE Karine, CILLIERES Charles, DE LAMARLIERE Sylvie, MARCHAND Jean-Pierre

Pouvoirs : de DE LAMARLIERE Sylvie à GALDIN Nicole, de MARCHAND Jean-Pierre à BALLEREAU Catherine, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

I.27

Subvention association ATP

Mr le maire rappelle que par délibération du 21 Juillet 2016, a été approuvée la signature de la convention triennale de partenariat avec l'association des Arts et traditions populaires. Cette convention précisait notamment qu'une subvention serait versée à l'association, et serait calculée par référence au montant de l'indemnité versée aux services civiques engagés par l'association

Il est précisé en surplus de la précédente délibération, que ce montant, mensuel, est fixé par le "barème des indemnités dans le cadre du service civique (doc en cours valable du 1/02/2018 au 1/02/2019)

Ce montant pour les périodes susdites est fixé à 107,58 euros/mensuel/service civique, au jour de la présente convention

Le montant de la subvention, sera donc calculé par référence, soit, pour l'année 2018 :

Service civique 1 : 107,58 € (indemnité mensuelle) X 6,5 (mois) X 1 stagiaire = 699,27

Service civique 2 : 107,58 € (indemnité mensuelle) X 2 (mois) X 1 stagiaire = 215,16

Soit un total de 914,83 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

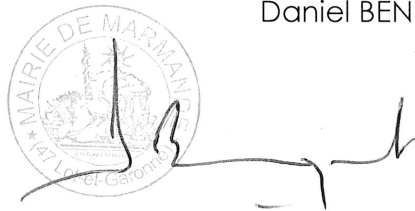
Décide de verser à l'association ATP une subvention d'un montant de 914,43 et ce en application de la convention triennale approuvée en Conseil municipal du 21 Juillet 2016

Autorise M. le MAIRE à ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente délibération

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows a circular official seal of the Municipality of Marmande. The seal contains the text "MAIRIE DE MARMANDE" at the top and "Lot-et-Garonne" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21/12/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21/12/2018..

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows a circular official seal of the Municipality of Marmande, identical to the one above. A handwritten signature in black ink is written over the seal.